

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 FEVRIER 2025

Nombre de Conseillers : 15 – En exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 février 2025

Présents : 10

Votants : 10 + 1 pouvoir

L'an deux mil vingt-cinq, le douze février, à dix-huit heures trente minutes,

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de Le Vigeant (Vienne), se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des Pradelles en séance ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, sous la Présidence de Monsieur Pierre GOURMELON, Maire.

Étaient présents : Mr GOURMELON Pierre, Mme LAURENDEAU Corinne, Mr VIOLETTE Jean-François, Mr GIRAUD Olivier, Mr BONNEAU Jean-Michel, Mme PLISSON Yolande, Mr MICHAUD Philippe, Mr PAILLET Pascal, Mr LEBAS Michel, Mme LOMBARD Anne-Marie.

Absents excusé(e)s :

Mme HUGUENOT Cindy ayant donné procuration à Mme Laurendeau Corinne

Absents :

Mme Anne-Marie LOMBARD a été élue secrétaire de séance

Le Quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

- Arrête le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2024
Ce document est envoyé à l'ensemble des membres avec la convocation du Conseil.

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

1. Convention de partenariat entre la commune et la CCVG pour « SPORTEZ-VOUS BIEN » Edition 2025
2. Enquête publique : Sté Decons pour l'exploitation d'une installation ou chaîne de traitement DEEE de type ballons d'eau chaude (BEC) et de Gros Electroménagers professionnels avec Froid Non logés (GEM P F NL), située sur la commune de Le Vigeant
3. CLECT Validation du rapport
4. Personnel : Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025
5. Personnel : Augmentation de la participation financière pour la mutuelle santé
6. Personnel : Augmentation de la participation financière pour la complémentaire Prévoyance
7. Personnel : Création d'un poste d'Adjoint Technique pour un 22h à l'école au 1^{er} aout 2025
8. Personnel : Recrutement pour le remplacement d'un agent partant en retraite poste à 22h à l'école
9. Personnel : Recrutement pour le remplacement de la secrétaire générale poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à 35h

INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES :

- Comptes-rendus / réunions extérieures
- Courrier de Mr Martin

Délibération N°2025/02-12/001 : Convention de partenariat entre la commune et la CCVG pour « SPORTEZ-VOUS BIEN » Edition 2025

Vu la présentation de la convention entre la commune de Le Vigeant et la CCVG concernant le partenariat – « Sportez-vous bien » Edition 2025 : Annexée

La CCVG met en place une opération « SPORTEZ-VOUS BIEN » sur les communes de son territoire.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Vote à main levée 10+1 pouvoir Pour, ___ Contre, ___ Abstention) le Conseil Municipal :

- **Approuve** la convention avec la CCVG pour le partenariat « Sportez-vous bien 2025 ».
- **Dit** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2025.
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Délibération N°2025/02-12/002 : Enquête publique : Sté Decons pour l'exploitation d'une installation ou chaîne de traitement DEEE de type ballons d'eau chaude (BEC) et de Gros Electroménagers professionnels avec Froid Non logés (GEM P F NL), située sur la commune de Le Vigeant

Vu la présentation de l'Enquête Publique

Par l'arrêté préfectoral n°2024-SGAD/BE-250 en date du 19 novembre 2024, une enquête publique est ouverte du lundi 16 décembre 2024 à 9 heures au vendredi 17 janvier 2025 à 12 heures dans la commune de Le Vigeant sur demande d'autorisation environnementale présentée par la société DECONS pour l'exploitation d'une installation ou chaîne de traitement DEEE de type ballons d'eau chaude (BEC) et de Gros Electroménagers professionnels avec Froid Non logés (GEM P F NL), située sur la commune de Le Vigeant (86), activité qui relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Monsieur le Maire informe les conseillers que nous devons donner un avis sur ce projet dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Vote à main levée 10+1 pouvoir Pour, 0 Contre, 0 Abstention) le Conseil Municipal :

- **Approuve** le projet de la société DECONS, pour l'exploitation d'une installation ou chaîne de traitement DEEE de type ballons d'eau chaude (BEC) et de Gros Electroménagers professionnels avec Froid Non logés (GEM P F NL), située sur la commune de Le Vigeant (86),
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Délibération N° 2025/02-12/003 : CLECT Validation du rapport

Le Maire présente au Conseil municipal, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCVG qui s'est réunie le 10 décembre 2024.

Ce rapport a pour objet :

- La révision de l'Attribution de Compensation des communes suite à l'instruction des documents d'urbanismes par le service « instruction du droit des sols » de la CCVG des 55 communes membres et la définition du mode de calcul du coût du service.

Le Maire donne lecture du rapport et sollicite l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Vote à main levée 10 + 1 pouvoir Pour, 0 Contre, 0 Abstention) le Conseil Municipal :

- **Approuve** le rapport de la CLECT du 10 décembre 2024
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Délibération N°2025/02-12/004 : Personnel : Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal,

EMPLOI	CADRES D'EMPLOI ET GRADES	Pourvu titulaire préciser TC ou TNC	Pourvu contractuel préciser TC ou TNC	OBSERVATIONS
CADRES D'EMPLOIS « ADMINISTRATIF »				
Secrétaire de Mairie	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Classe		1 Poste 35h00	Contractuel CDD
Accueil-Secrétariat	Adjoint Administratif	1 Poste 35h00		
Bibliothèque/Agence Postale	Adjoint Administratif	1 Poste 28h00		<i>Depuis le 1^{er}/11/2024</i>
CADRES D'EMPLOIS « TECHNIQUE »				
Agent technique polyvalent, bâtiment	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	1 Poste 35h00		
Agent technique polyvalent, Espace vert, Voirie	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} Classe	1 Poste 35h00		Depuis le 1/12/2024
Agent technique polyvalent Ecole	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	1 Poste 22h00		
Agent technique polyvalent Ecole/ Mairie autres bâtiments communaux	Adjoint Technique Territorial		1 Poste 28H00	Contractuel CDI
Agent technique polyvalent, Espace vert, Voirie	Adjoint Technique Territorial	1 Poste 35h00		
Agent technique polyvalent, Elagage, Voirie	Adjoint Technique Territorial		1 Poste 35h00	Contrat du C de G 86 depuis le 4/11/2024
CADRES D'EMPLOIS « ANIMATION »				
Agent scolaire	ATSEM Principal de 1 ^{ère} Classe	1 Poste 28H00		Depuis le 1/12/2024

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Vote à main levée 10 + 1 pouvoir Pour, 0 Contre, 0 Abstention) le Conseil Municipal :

- **Approuve** le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 01^{er} janvier 2025 comme ci-dessus.

Délibération N°2025/02-12/005 : Personnel : Augmentation de la participation financière pour la mutuelle santé

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du Comité technique paritaire dans l'attente ;

Vu la délibération 2022/12-13/078 Mise en place d'une participation financière pour la mutuelle santé.

Monsieur le Maire propose une augmentation de 5€ de la participation soit un passage à 20€ à compter du 1^{er} mars 2025

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Vote à main levée 10 + 1 pouvoir Pour, 0 Contre, 0 Abstention) le Conseil Municipal :

- **Approuve** l'augmentation et passe la participation financière à 20€/ mois par agent pour la mutuelle santé à compter du 1^{er} mars 2025.

- **Dit** que les crédits nécessaires seront prévus au budget
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Délibération N°2025/02-12/006 : Personnel : Augmentation de la participation financière pour la complémentaire Prévoyance

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération 2022/12-13/079 Mise en place d'une participation financière sociale complémentaire Prévoyance.

Monsieur le Maire propose une augmentation de 3€ de la participation soit un passage à 10€ à compter du 1^{er} mars 2025

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Vote à main levée 10 + 1 pouvoir Pour, 0 Contre, 0 Abstention) le Conseil Municipal :

- **Approuve** l'augmentation de la participation financière à compter du 1^{er} mars 2025.
- **Verse** la participation mensuelle de 10€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.
- **Dit** que les crédits nécessaires seront prévus au budget
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Pas de délibération pour le point suivant :

- Personnel : Création d'un poste d'Adjoint Technique pour un 22h à l'école au 1^{er} aout 2025

Délibération N°2025/02-12/007 : Personnel : Recrutement pour le remplacement de la secrétaire générale poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à 35h.

Vu le Code des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publiques Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-5;

Vu la délibération N°2019/30-10/099 _ Objet : Personnel communal_ service administratif_ Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1er classe à temps complet au 1er novembre 2019_ Fonction secrétaire de mairie (commune de moins de 1000 habitants).

Considérant la fin du contrat au 31 août 2025 sur emploi permanent.

Considérant que l'agent actuellement en place ne souhaite pas renouveler le contrat.

Monsieur le Maire propose de lancer la procédure pour le recrutement au poste de secrétaire générale pour la mise en binôme au 1er juin 2025.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Vote à main levée 10 + 1 pouvoir Pour, 0 Contre, 0 Abstention) le Conseil Municipal :

- **Approuve** le lancement de la procédure de recrutement pour le poste de secrétaire de mairie à compte du 1er juin 2025
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

Courrier de Mr MARTIN :

Mr le Maire relate tout ce qui concerne cette affaire.
Il faut relancer le notaire.

Mail de Mr DAVID :

Mr Bonneau et Mr Violette expliquent les biens fait de la coupe.
Mr DAVID intervient et dit que la coupe mérite une réflexion.
Plantation et coupe par secteur

Fin de la séance à 19h42.

Secrétaire de séance
Mme Anne- Maire LOMBARD

Le Maire,
Pierre GOURMELON